

Ministère délégué à l'Industrie

Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable

Ministère délégué à l'Enseignement
Supérieur et à la Recherche

Ministère délégué au Budget
et à la Réforme de l'État



CONTRAT QUADRIENNAL

E t a t / A n d r a

2005
2008



ANDRA

Agence nationale
pour la gestion des déchets radioactifs

CONTRAT QUADRIENNAL

Etat/Andra

2005

2008



Sommaire

1. Introduction	6
2. La classification des déchets radioactifs	7
3. Les missions de l'Andra et le contexte de son activité	7
4. Les objectifs pour la mission industrielle	8
4.1. Bâtir un plan d'action pluriannuel pour l'évolution à dix ans du centre FMA de l'Aube	8
4.2. Poursuivre l'exploitation des centres de l'Aube en visant une sensibilisation renforcée des prestataires en matière de sûreté, sécurité, qualité et environnement	9
4.3. Poursuivre les actions de suivi des colis destinés au stockage de surface	9
4.4. Assurer l'exploitation du centre TFA dans un souci d'équilibre économique	9
4.5. Assurer la surveillance du centre Manche et préparer un rapport pour 2008 sur les évolutions envisageables	10
4.6. Pérenniser le dispositif de prise en charge des déchets du nucléaire diffus en assurant son équilibre économique et en le complétant selon les besoins	10
4.7. Conduire le développement du projet de stockage radifère / graphite	10
5. Les objectifs pour la mission de recherche	11
5.1. Produire pour 2005 le rapport sur la faisabilité du stockage en formation argileuse et l'intérêt du stockage en formation granitique	11
5.2. Développer la politique scientifique en matière de soutien à la recherche, de veille, de partenariat, de diffusion scientifique et de participation aux activités d'enseignement	12
5.3. Poursuivre le développement de projets internationaux, notamment les projets intégrés européens	12
5.4. Assurer l'exploitation du laboratoire souterrain de Meuse Haute-Marne en développant sa dimension d'équipement scientifique au service d'une large communauté	13
5.5. Conduire l'ensemble des recherches permettant la capitalisation des connaissances issues du site de Bure et des programmes d'étude lancés avant 2005	13
5.6. Promouvoir la coordination des recherches sur le comportement des colis de déchets et l'entreposage	13
5.7. Maintenir les compétences scientifiques nécessaires à la poursuite d'investigations sur d'autres milieux géologiques	14
5.8. Disposer des outils, des compétences, des études et de l'organisation nécessaires à la poursuite de l'étude du stockage et des investigations sur site en cas de décision	14
6. Les objectifs pour la mission d'information	15
6.1. Poursuivre et renforcer la démarche d'inventaire national des déchets radioactifs	15
6.2. Contribuer aux évaluations économiques concernant les différentes filières de gestion des déchets	15

6.3.	Poursuivre le développement d'un ensemble de documents de référence sur la gestion des déchets à destination d'un large public	15
6.4.	Maintenir une implication forte en matière d'information locale et développer la connaissance des activités réalisées sur les sites	15
6.5.	Promouvoir la diffusion de l'information scientifique et technique	16
6.6.	Renforcer la dimension internationale et les échanges avec les acteurs homologues	16
7.	Evaluation	16
7.1.	Inscrire les activités de l'Agence dans un cadre cohérent et rigoureux en matière de sûreté	16
7.2.	Poursuivre la démarche d'amélioration continue dans le domaine de la qualité et de l'environnement	16
7.3.	Faire conduire régulièrement une évaluation internationale par les pairs des travaux de recherche de l'Agence, notamment en 2005	17
7.4.	Renforcer le rôle et l'implication du conseil scientifique de l'Andra	17
7.5.	Poursuivre le développement d'un contrôle interne pour les aspects financiers, comptables et administratifs	17
7.6.	Assurer un bilan annuel de l'exécution du contrat	17
8.	Les objectifs en matière de ressources humaines	17
8.1.	Permettre l'adaptation des compétences aux enjeux de l'après 2006	17
8.2.	Développer les échanges avec les partenaires de la recherche et de l'industrie	18
8.3.	Poursuivre les actions pour la gestion prévisionnelle des carrières	18
8.4.	Renforcer l'implication du personnel au moyen d'actions de sensibilisation aux enjeux de l'Agence	18
8.5.	Poursuivre un dialogue social approfondi	18
9.	Financement	19
9.1.	Financement des activités industrielles	19
9.2.	Mise en place d'un financement pour les activités de recherche	19
9.3.	Modalité de financement de nouveaux projets	19
9.4.	Modalités de financement des activités d'intérêt général	19
9.5.	Financement à long terme du centre de la Manche	20
9.6.	Couverture des charges de moyen et long terme	20
9.7.	Poursuite de la démarche de maîtrise des dépenses	20

Annexe : Indicateurs



1 Introduction

La gestion des déchets radioactifs constitue un champ d'intervention important pour les pouvoirs publics. Ces derniers définissent, mettent ou font mettre en œuvre la politique publique afin que cette gestion soit assurée dans un cadre rigoureux et avec une exigence permanente de protection des personnes et de l'environnement.

Une des étapes fondatrices de la définition progressive de la politique publique a été le vote de la loi du 30 décembre 1991 qui a créé l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) comme établissement public industriel et commercial «chargé des opérations de gestion à long terme des déchets radioactifs».

Dans un souci d'orienter l'action de l'Andra, un contrat a été élaboré en 2000 et signé en 2001 pour la période 2001-2004. Il a consolidé le cadre général d'action de l'Agence et décliné les objectifs qu'elle devait atteindre. Cette démarche de contractualisation s'inscrivait dans une double perspective de responsabilisation de l'établissement public et de hiérarchisation des actions à conduire.

Au terme des quatre années du premier contrat entre l'Etat et l'Andra, un bilan a été dressé. On relèvera en particulier que le dispositif industriel de gestion a été complété par la création du centre de stockage des déchets de très faible activité, que les activités de recherche sur la faisabilité du stockage en formation géologique profonde ont permis la production de résultats jugés prometteurs aux termes des diverses évaluations, dont une revue internationale indépendante, enfin que la réalisation d'un inventaire national des déchets radioactifs a été menée à bien. A l'issue du contrat 2001-2004, l'Andra a ainsi consolidé sa position industrielle et scientifique. De manière plus générale, le contrat 2001-2004 a constitué un outil de dialogue efficace entre l'Andra et ses ministères de tutelle. Cela a conduit l'Etat

et l'Andra à définir un contrat de même nature pour une nouvelle période quadriennale, en tirant les enseignements des années écoulées.

L'Andra joue un rôle d'appui privilégié de l'Etat pour la mise en œuvre de la politique publique de gestion des déchets radioactifs. Cela recouvre la conduite d'actions au service de l'intérêt général, l'appui technique aux ministères intéressés, la réalisation des projets initiés par la puissance publique prenant notamment en compte les besoins de l'industrie électronucléaire, la production d'informations et l'apport d'une expertise sur les déchets radioactifs et leur gestion.

Par ailleurs, la période du présent contrat (2005-2008) correspond à une étape clé dans le processus de gestion des déchets à haute activité et vie longue puisqu'elle verra l'aboutissement du programme de recherche initié par la loi du 30 décembre 1991. Le contrat ne saurait préjuger des décisions qui seront prises par le Parlement et le gouvernement en 2006. En revanche, il est apparu indispensable de définir quelques orientations pour l'Andra afin de permettre la meilleure utilisation de ses compétences. A cet effet, plusieurs scénarios contrastés ont été examinés. Le constat principal au terme de cet examen est qu'en toute hypothèse quant à la décision qui serait prise en 2006, il existe un large tronc commun d'actions à conduire. Le contrat a été bâti autour de ce tronc commun tout en recensant les orientations complémentaires dans une perspective de développement des études de la voie du stockage. Ce faisant, le contrat propose un schéma d'action permettant la bonne gestion de l'établissement public et le respect du processus décisionnel qui doit se dérouler dans les prochaines années. En tout état de cause, un examen à mi-parcours pourra être réalisé postérieurement au rendez-vous de 2006 afin d'ajuster, le cas échéant, le contrat au contexte qui se dessinera alors. ■



2 La classification des déchets radioactifs

Les déchets radioactifs peuvent se classer en fonction de leur activité et de leur période. Le tableau ci-dessous précise les différentes catégories de déchets

selon la typologie adoptée en France et indique l'état des lieux en termes de solutions de gestion existantes ou de recherches conduites pour en définir de nouvelles⁽¹⁾. ■

Activité \ Période	Période courte < 30 ans	Période longue > 30 ans
TFA Très Faible Activité	Centre de stockage TFA de l'Aube (hors résidus miniers stockés sur site)	
FA Faible Activité	Centre de stockage FMA de l'Aube	Etude d'un centre de stockage radifère/graphite
MA Moyenne Activité		
HA Haute Activité	Recherches menées dans le cadre de la loi du 30 décembre 1991	

3 Les missions de l'Andra et le contexte de son activité

La création de l'Andra a manifesté la volonté de disposer d'un outil au service de la politique publique de gestion des déchets radioactifs. L'Andra est ainsi l'agence de gestion à long terme de l'ensemble des déchets radioactifs. Elle apporte son expertise et ses compétences à la puissance publique et met en œuvre les orientations définies par cette dernière. A ce titre, elle contribue à la cohérence des approches dans la définition de solutions de gestion crédibles pour les déchets radioactifs.

Dans ce cadre général, trois missions sont imparties à l'Andra :

- **une mission industrielle** qui renvoie à la capacité de mettre en œuvre des solutions concrètes de gestion ;
- **une mission de recherche** qui recouvre les actions permettant d'explorer les modalités de gestion des déchets qui n'ont pas encore trouvé de devenir, de proposer des solutions opérationnelles de gestion ou d'améliorer les options existantes ;
- **une mission d'information** qui procède d'un effort de production, de rassemblement, de mise en cohérence et de diffusion de la connaissance sur les déchets radioactifs.

L'expérience du contrat 2001-2004 a montré la pertinence de l'association de ces trois missions. Il en résulte en effet de réelles complémentarités permettant de développer plus efficacement une action d'ensemble sur les déchets.

En matière industrielle, il s'agit pour l'Andra de définir et de mettre en œuvre une politique industrielle pour assurer la prise en charge de tous les déchets dès lors que des filières de gestion existent. Dans ce cadre, l'Agence veille à l'exemplarité de l'exploitation industrielle de ses installations grâce à une exigence permanente en matière de protection des personnes et de l'environnement, et de maîtrise des coûts. L'Agence exerce également une mission d'intérêt général à la demande des pouvoirs publics pour la collecte des déchets hors électronucléaire ou lorsqu'elle intervient pour la gestion de sites ou de déchets sans détenteurs à même d'assurer leurs responsabilités.

En matière de recherche, l'Andra s'inscrit dans une dynamique d'acquisition et de capitalisation de connaissances pour réunir les éléments nécessaires à la mise au point et à l'évaluation de solutions de gestion. Cela passe par la mise en œuvre d'une politique scientifique et technique, adossée à une évaluation rigoureuse. Cela requiert la poursuite et le développement

(1). Cette présentation ne prend pas en compte les déchets de très courte période qui peuvent être gérés par décroissance sur site.



des partenariats noués avec les acteurs du monde de la recherche et de la technologie. Dans le cadre de ses projets et objectifs finalisés, l'Agence doit disposer d'une capacité de réflexion, de veille et d'expertise scientifique, ce qui suppose l'existence de compétences scientifiques permettant d'établir un dialogue avec la communauté scientifique nationale et internationale. Elle développe ses relations avec le monde de l'enseignement et recherche la valorisation internationale de ses travaux. Elle contribue, en lien avec ses grands partenaires, à encourager ou faire émerger les équipes, les thématiques de recherche, les compétences, les moyens analytiques et expérimentaux contribuant à la réalisation de son programme. Ces aspects constituent des conditions pour le bon développement des projets de recherche finalisés que mène l'Agence et qui forment le socle de son expertise mise au service de la puissance publique.

En matière d'information, le but est de mettre à la disposition du plus large public un ensemble de données factuelles, aisément accessibles et vérifiables sur l'état des déchets : nature des déchets, inventaire actuel, localisation, hypothèses et prévisions pour le futur, solutions existantes ou proposées pour leur gestion. De

ce point de vue, l'Andra peut être sollicitée pour l'accompagnement de débats sur les déchets radioactifs et la production de supports d'information.

Depuis 2001, l'Andra a mené son action dans le cadre d'une double certification au regard des normes internationales ISO 9001 (qualité) et ISO 14001 (environnement). Cette démarche sera poursuivie.

Enfin, l'action de l'Andra s'inscrit aussi dans un cadre international. Pour ce qui concerne la mission de recherche, le souci d'une confrontation des connaissances au plan international est une exigence pour tous les travaux de l'Agence. Par ailleurs, l'Andra associe à ses programmes des partenaires étrangers et ouvre largement ses recherches à des travaux en collaboration, notamment sur le site du laboratoire souterrain de Meuse Haute-Marne. La mission d'information suppose également une dimension internationale, tant pour faire connaître les réalisations de l'Agence que pour bénéficier des expériences des organismes homologues. La dimension internationale sera donc présente dans chacun des axes de développement de l'Agence. ■

4 Les objectifs pour la mission industrielle

L'Agence exerce un rôle d'opérateur industriel. A ce titre, elle assure la gestion et l'exploitation des centres de stockage de l'Aube (FMA et TFA⁽²⁾) et réalise la surveillance du Centre de la Manche, qui ne reçoit plus aujourd'hui de colis de déchets radioactifs. Elle assure la collecte, le tri et le traitement, au moyen des filières appropriées (incinération, stockage...), des déchets radioactifs issus des activités hospitalières et médicales, de la recherche et de l'industrie hors électronucléaire. Enfin, l'Agence intervient pour les collectes de déchets particuliers ou les opérations de réhabilitation des sites et sols contaminés. L'objectif principal de la mission industrielle consiste à prendre en charge les déchets à stocker en France dans des conditions exemplaires de sûreté et de protection de l'environnement, tout en maîtrisant les coûts associés.

4.1. Bâtir un plan d'action pluriannuel pour l'évolution à dix ans du centre FMA de l'Aube

Le centre de stockage FMA est exploité depuis plus de dix ans. Un ensemble de travaux sera nécessaire au cours de la prochaine décennie pour maintenir les installations au meilleur niveau de sûreté, pour optimiser encore les modalités d'exploitation actuelles et pour être à même de s'adapter aux nouveaux enjeux industriels, au premier rang desquels les évolutions dans le domaine de la production des déchets avec une part accrue en provenance de chantiers de démantèlement. Cette démarche doit s'articuler étroitement avec la démonstration de sûreté du centre qui repose sur la vérification, à intervalles réguliers, de la pertinence des hypothèses retenues. La révision en 2004 du rapport de sûreté du centre a précisé les enjeux

(2). FMA : faible et moyenne activité, TFA : très faible activité.

pour la sûreté du centre sur les années à venir. En s'appuyant sur ses compétences en matière scientifique, technique et industrielle, l'Agence conduira les études permettant de garantir la maîtrise de la sûreté d'exploitation et de l'impact à long terme, notamment en lien avec une gestion prudente de l'inventaire radiologique autorisé.

Dans ce cadre, un plan d'action pour les dix prochaines années sera bâti. Il déclinera les principales actions à conduire en termes d'investissement, d'évolution industrielle et d'études à conduire en lien avec le référentiel de sûreté.

4.2. Poursuivre l'exploitation des centres de l'Aube en visant une sensibilisation renforcée des prestataires en matière de sûreté, sécurité, qualité et environnement

L'exploitation de ses centres de stockage constitue le socle de l'activité industrielle de l'Agence. Cette dernière poursuivra son action d'opérateur industriel avec le souci constant de la sûreté, de la maîtrise industrielle de la gestion des déchets et de la maîtrise des coûts. Cette action mobilise des prestataires extérieurs. L'Andra devra exercer une vigilance constante dans la sélection de ceux-ci afin de s'assurer qu'ils disposent des compétences et savoir-faire indispensables. Elle veillera à responsabiliser ces intervenants tout en s'assurant qu'ils partagent la culture de sûreté de l'Agence.

Elle accroîtra pour ce faire la formalisation de ses objectifs dans les cahiers des charges, les indicateurs de suivi et de progrès afin de renforcer la mesure des performances. Elle s'assurera de l'engagement des intervenants extérieurs en faveur des valeurs qu'elle aura prescrite en matière de sûreté, de qualité, de sécurité, de protection de l'environnement. Elle élaborera pour 2006 une charte de la sous-traitance que tout prestataire s'engagera à respecter.

4.3. Poursuivre les actions de suivi des colis destinés au stockage de surface

Le colis de déchets est l'un des éléments importants pour la sûreté du centre de stockage FMA ; il constitue en effet la première barrière de confinement. L'Andra renforcera le système d'assurance de la qualité pour contrôler encore plus étroitement la conformité des colis reçus par rapport à ses exigences. Elle poursuivra pour ce faire le développement des missions de surveillance auprès des producteurs. Par ailleurs, les expertises pratiquées sur les colis livrés sur le centre de stockage seront poursuivies avec un souci de diversification accrue des techniques de contrôle. Une attention particulière sera prêtée à la prise

en compte du retour d'expérience de la surveillance des colis en termes d'exploitation industrielle. Enfin, l'Andra dressera un bilan à l'horizon 2008 du système d'agrément des colis en s'assurant notamment de la bonne application du référentiel commun à tous les colis et en proposant, le cas échéant, les évolutions nécessaires.

4.4. Assurer l'exploitation du centre TFA dans un souci d'équilibre économique

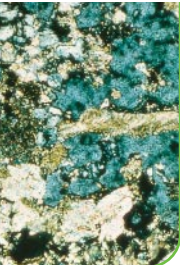
La période du contrat couvre la montée en puissance du centre TFA. Après avoir atteint le fonctionnement industriel prévu, l'Andra conduira une optimisation de l'exploitation technique du centre, notamment au regard de la capacité volumique du centre, du mode de remplissage des alvéoles, des divers dispositifs de traitement.

Elle se fixera pour objectif d'assurer au plus tôt l'équilibre du compte d'exploitation du centre (hors charges de financement). Un suivi annuel sera assuré par le conseil d'administration pour apprécier l'équilibre financier du projet. Des indicateurs chiffrés permettront de rendre compte régulièrement de l'atteinte des objectifs et d'identifier les voies de progrès éventuelles. L'Andra fera rapport à ses tutelles sur toute divergence constatée dans la conduite du projet afin de prendre les mesures correctives nécessaires. Un bilan sera effectué au début de l'année 2006 afin, le cas échéant, de revoir les bases de l'économie du centre. Ce bilan sera renouvelé en 2008 pour définir un nouveau cadre contractuel avec les producteurs de déchets en veillant à ce qu'il repose aussi directement que possible sur la pratique industrielle et le retour d'expérience acquis.

4.5. Assurer la surveillance du centre Manche et préparer un rapport pour 2008 sur les évolutions envisageables

Dans le cadre des textes régissant la phase de surveillance du centre de stockage de la Manche, l'Andra mettra en œuvre l'ensemble des dispositions permettant de suivre l'évolution du centre. En particulier, elle s'assurera de la bonne maîtrise de l'impact du centre sur son environnement.

La couverture du centre Manche constitue un élément important pour assurer le confinement de la radioactivité. Sa mise en place, terminée en 1997, a contribué à la bonne maîtrise de l'impact du centre sur l'environnement. L'Andra s'attachera particulièrement à l'évolution à moyen terme de cette couverture. A cet effet, des études



s'appuyant sur les compétences scientifiques, techniques et industrielles de l'Agence seront conduites afin d'évaluer les différentes options permettant d'assurer la pérennité du dispositif de couverture. Au vu de la surveillance sur plusieurs années, l'Andra proposera pour la fin 2008 un bilan détaillé et un plan d'action décennal.

4.6. Pérenniser le dispositif de prise en charge des déchets du nucléaire diffus en assurant son équilibre économique et en le complétant selon les besoins

Les déchets radioactifs issus d'activités non liées à la production d'électricité, souvent dénommés déchets du nucléaire diffus, présentent une grande diversité (aiguilles, paratonnerres, déchets issus de la médecine nucléaire...) pour de faibles quantités, mais appellent une attention particulière afin que leur gestion soit assurée dans les meilleures conditions de sûreté et de protection de l'environnement. L'Andra poursuivra son action de prise en charge des déchets du nucléaire diffus en se fondant sur le dispositif de collecte et d'entreposage existant⁽³⁾. Elle assurera une gestion prudente des surfaces d'entreposage disponibles en concentrant son action sur les déchets que leurs conditions d'entreposage actuelles rendent prioritaires ou sur les besoins des acteurs dépourvus de moyens de gestion adaptés. Les autres dossiers seront traités à terme lorsqu'une installation industrielle de gestion sera disponible pour un traitement définitif.

En complément du dispositif actuel, un accord technique et financier sera conclu entre l'Andra et le CEA afin de permettre l'accueil temporaire dans les installations d'entreposage du CEA de la faible part de déchets encore sans solution de gestion. Une réflexion spécifique sera conduite sur les solutions envisageables pour les déchets présentant une double composante chimique et radioactive.

Au plan industriel, l'objectif principal sera d'assurer l'équilibre économique de cette filière de gestion tout en veillant à maintenir, à périmètre constant, des tarifs stables en euros constants. A la fin 2005, l'Andra

disposera d'un dispositif complet de collecte et aura stabilisé les délais moyens de collecte par types de déchets.

Concernant les interventions sur des sites comportant des déchets ou auprès de particuliers, une charte sera élaborée en 2005 avec les ministères de tutelle afin de préciser les attentes vis-à-vis de l'Andra et le périmètre d'intervention de cette dernière, ce en lien avec les autres organismes concernés. Une réflexion sera également menée sur la tarification des interventions et les orientations en ce domaine.

Dans le domaine des sites pollués à responsable défaillant, un cadre d'action sera élaboré en 2005 pour rénover le dispositif existant (la convention avec les grands producteurs de déchets venant à échéance en mai 2005). Il prendra en compte le retour d'expérience de la dizaine d'années d'application de la circulaire de mai 1997 relative à l'assainissement des sites contaminés.

4.7. Conduire le développement du projet de stockage radifère / graphite

Les études liées au stockage des déchets radifère / graphite ont été conduites par l'Andra sur la base d'un site générique. En fonction des besoins exprimés, notamment par les producteurs de déchets, l'objectif est de parvenir à un centre industriel disponible à l'horizon 2012-2013.

Une réflexion complémentaire devra être conduite en liaison avec les pouvoirs publics et les producteurs de déchets sur la viabilité économique du projet. Il est par ailleurs nécessaire d'identifier des sites d'accueil potentiels. Cette recherche de sites doit s'effectuer dans un esprit d'ouverture et de dialogue avec toutes les parties prenantes. Dans ce cadre, l'Andra jouera un rôle d'appui et apportera son expertise technique.

Après l'identification des sites à envisager, l'Andra conduira les reconnaissances nécessaires afin de les caractériser. Au-delà de son implication technique, l'Andra veillera au dialogue avec les élus et les populations concernés dans un souci d'information et de transparence. ■

(3) Il s'agit notamment de la plate-forme Andra sur le site de SOCATRI dans le sud de la France et de l'utilisation de l'installation d'incinération CENTRACO.

5 Les objectifs pour la mission de recherche

La mission de recherche de l'Agence constitue le fondement de sa capacité à analyser la question du devenir des déchets radioactifs et à proposer des solutions opérationnelles de gestion à long terme. La recherche se fait ainsi au service d'évaluations de faisabilité, de projets et de démonstrations de sûreté d'éventuelles solutions de gestion, en intégrant une dimension technique et économique pour définir les concepts retenus. Les activités de recherche conduites par l'Andra concernent les travaux sur les déchets à haute activité et vie longue, ses projets en phase d'industrialisation tout comme ses activités industrielles.

Afin de conduire ces recherches, l'Agence mobilise des compétences scientifiques pluridisciplinaires, notamment dans les domaines des sciences de la terre, des matériaux, de l'environnement, du calcul et de la modélisation, de la mesure et de la surveillance. Elle joue ainsi un rôle d'agence de programmes et anime la communauté scientifique concernée par ses thèmes de recherche. En particulier, l'Andra identifie les grandes questions scientifiques, évalue les principaux enjeux, élabore les programmes de recherche en associant l'ensemble des partenaires scientifiques compétents. Elle suscite, constitue et anime les réseaux scientifiques nécessaires, en développant relations et partenariats avec le monde universitaire, les grands organismes de recherche et les acteurs industriels. L'activité de recherche nourrit l'expertise de l'Andra mise au service de la puissance publique.

L'année 2006 constituera une étape décisive pour le programme de recherche sur les déchets à haute activité et à vie longue : le Parlement se prononcera alors sur les suites à donner au programme de recherche de quinze ans initié par la loi du 30 décembre 1991.

Pour la période 2005-2006, les objectifs à atteindre sont définis et s'inscrivent dans la continuité du contrat antérieur avec la remise au plus tard fin 2005 aux pouvoirs publics d'un rapport sur la faisabilité du stockage en formation géologique profonde. L'année 2006 sera notamment consacrée à l'accompagnement de ce dossier. Au-delà de ces échéances, des incertitudes existent. Il n'est en effet pas possible de préjuger des orientations qui

seront retenues par le Parlement. Pour autant, l'Andra se doit de maintenir ses compétences et de mener sa politique scientifique de manière à s'adapter avec flexibilité aux orientations qui seront alors données.

Au vu d'une analyse approfondie, il ressort qu'un tronc commun d'activités est nécessaire sur la durée du contrat quadriennal pour conclure de manière cohérente les recherches en cours, maintenir une veille internationale ou développer plus avant le projet. Cela recouvre notamment la poursuite de travaux sur le site du laboratoire de Meuse Haute-Marne ainsi que le maintien d'une participation aux programmes européens. Cette action doit permettre de préserver, quel que soit le cadre défini en 2006, la capacité de recherche et d'expertise indispensable pour la gestion des déchets de haute et moyenne activité.

En conséquence, et ne préjugant pas ainsi des décisions à venir, l'Andra conduira les actions nécessaires au maintien de ses compétences actuelles permettant de s'adapter aux différentes orientations et de lancer, le cas échéant, des travaux complémentaires postérieurement à 2006. A cette échéance, on procédera, si besoin, à une revue des orientations du contrat pour en confirmer la validité. Dans le cas où un scénario de poursuite des recherches serait retenu, il devrait avoir pour objectif de disposer à l'horizon 2010 des éléments nécessaires afin de conduire un projet de stockage en formation géologique profonde incluant notamment une démarche de localisation.

5.1. Produire pour 2005 le rapport sur la faisabilité du stockage en formation argileuse et l'intérêt du stockage en formation granitique

L'Agence produira en 2005 un dossier d'étude sur la possibilité d'un stockage en formation géologique profonde qu'elle transmettra aux pouvoirs publics et à la Commission nationale d'évaluation. Ce dossier rendra compte des études réalisées sur les milieux argileux et granitique.

- Sur le milieu argileux, un dossier sera produit sur la faisabilité d'un stockage en lien avec le site de Meuse / Haute-Marne. Il présentera une synthèse des données



scientifiques obtenues, notamment les travaux expérimentaux conduits sur le laboratoire souterrain, la compréhension des phénomènes relatifs à un stockage profond, les architectures et technologies envisagées pour un stockage, ainsi qu'une évaluation des options proposées au regard de la sûreté. Le dossier devra montrer si les études et recherches ont permis d'établir l'existence de solutions simples et robustes au regard des connaissances acquises pour stocker les déchets de manière sûre, solutions susceptibles d'une optimisation ultérieure. Le dossier devra aussi souligner les incertitudes qui subsistent, proposer les moyens de les lever ainsi qu'un calendrier possible, en esquisant les perspectives scientifiques et techniques pour un éventuel développement d'un stockage.

- Sur le milieu granitique, un dossier sera produit afin d'apprécier l'intérêt de cette roche pour le stockage des déchets. Il sera fondé sur les connaissances scientifiques sur le contexte géologique français et sur les travaux que l'Andra aura menés dans les laboratoires souterrains étrangers. Il proposera une approche générique d'un stockage profond en milieu granitique reliant les caractéristiques du milieu à des architectures adaptées.

Une première version de ces dossiers sera produite pour juin 2005 ; la version définitive sera produite pour décembre 2005. Au cours de l'année 2006, l'Agence accompagnera l'évaluation de ces dossiers, notamment en répondant aux questions et sollicitations des évaluateurs ou de la puissance publique.

5.2. Développer la politique scientifique en matière de soutien à la recherche, de veille, de partenariat, de diffusion scientifique et de participation aux activités d'enseignement

L'Agence développera sa politique scientifique au travers de quatre axes principaux :

- la poursuite des partenariats avec les organismes et les institutions exprimant la volonté de partager avec l'Andra des recherches sur des objectifs communs dans le cadre d'une programmation pluriannuelle ;
- l'adaptation des groupements de laboratoires, mis en place en 2001, à l'évolution des thématiques de recherche avec pour objectifs principaux la promotion des interfaces entre disciplines et la capacité d'intervention dans le programme scientifique et technique du laboratoire

souterrain de Meuse/Haute-Marne, notamment vis-à-vis d'opérations de démonstration ;

- le maintien d'une politique active de thèses et de post-doctorats ;
- le développement de partenariats avec les universités. Dans ce domaine, l'Andra renforcera son implication dans le domaine de l'enseignement. Ces partenariats seront également valorisés dans le cadre de la formation continue des ingénieurs de l'Agence.

L'Agence poursuivra l'effort mené sur l'accroissement du nombre de publications de niveau international. Elle veillera à mieux valoriser les acquis scientifiques au travers de la publication régulière, dans ses collections, de synthèses thématiques pouvant être utilisées notamment pour l'enseignement. Elle s'impliquera dans l'organisation de congrès visant à mobiliser la communauté scientifique internationale autour des thématiques importantes de son programme de recherche.

Pour jouer pleinement son rôle d'agence de programmes, maintenir un dialogue scientifique de haut niveau avec ses partenaires et assurer un renouvellement intellectuel, l'Andra amplifiera ses actions de veille scientifique. Celles-ci seront destinées à préserver l'autonomie scientifique des ingénieurs de l'Agence, à asseoir leurs compétences dans des domaines pluridisciplinaires et à permettre leur valorisation dans le cadre d'objectifs finalisés.

5.3. Poursuivre le développement de projets internationaux, notamment les projets intégrés européens

Au plan européen, l'Andra est impliquée dans les projets intégrés du VI^{ème} PCRD touchant au stockage des déchets radioactifs en couche géologique profonde. Elle coordonne le projet ESDRED et assure le pilotage d'éléments de programme dans les autres projets. L'Andra est également impliquée dans des coopérations internationales dans le cadre de l'AIEA ou de l'OCDE. Pour l'ensemble de ces activités, l'Andra assurera les missions de coordination qui lui ont été confiées en visant plus particulièrement à (i) valoriser les résultats des actions internationales pour son propre programme scientifique et technologique, (ii) promouvoir le potentiel du laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne et (iii) assurer la diffusion des résultats obtenus (congrès et publications). L'Andra s'impliquera dans la préparation du VII^{ème} PCRD en structurant sa participation autour des principaux objectifs définis pour le développement à venir de ses travaux.

5.4. Assurer l'exploitation du laboratoire souterrain de Meuse Haute-Marne en développant sa dimension d'équipement scientifique au service d'une large communauté

L'Agence a la responsabilité d'exploiter le laboratoire souterrain de Meuse / Haute-Marne. Elle y conduit des investigations scientifiques sur la roche nécessaires à l'étude du stockage en formation géologique profonde. Au-delà de cette problématique, le laboratoire souterrain de Meuse / Haute-Marne constitue un équipement scientifique de premier plan pour l'étude du milieu géologique.

L'Agence s'attachera donc à développer la dimension d'équipement scientifique du laboratoire souterrain :

- d'une part, elle mobilisera la communauté scientifique dans la réalisation de son programme expérimental, notamment en y associant des partenaires au plan régional et national ainsi que des partenaires étrangers ;
- d'autre part, elle ouvrira cet équipement, en fonction des possibilités d'accueil du laboratoire, afin qu'il constitue un site d'exploration scientifique et de recherche disponible pour une large communauté scientifique. A ce titre, elle y accueillera des projets structurés évalués et sélectionnés en amont par les institutions de recherche.

5.5. Conduire l'ensemble des recherches permettant la capitalisation des connaissances issues du site de Bure et des programmes d'études lancés avant 2005

L'Andra a réalisé ou programmé sur le secteur et sur le site de Bure un ensemble d'investigations mobilisant et alimentant en données une large communauté scientifique. Ces études, principalement réalisées sur le terrain, sont soutenues par des travaux de modélisation ou d'expérimentation en laboratoires de surface. De nombreuses expérimentations ont été engagées et ont d'ores et déjà produit des résultats. Toutefois, le recueil de données sur le long terme constitue un élément utile pour disposer d'une vision complète du dossier scientifique.

Quelle que soit la situation envisagée au delà de 2006, l'Andra devra donc produire et coordonner des synthèses sur les différents éléments de son programme scientifique et technique. Outre ces synthèses, l'Andra fournira une base documentaire complète regroupant l'ensemble des

rapports, thèses et publications. Enfin, l'Andra valorisera les principaux résultats obtenus par des publications dans des revues internationales.

5.6. Promouvoir la coordination des recherches sur le comportement des colis de déchets et l'entreposage

La loi du 30 décembre 1991 confère à l'Andra une mission de définition des spécifications de conditionnement des déchets. Il apparaît utile de mieux développer cette dernière. Dans cette optique, en vue d'une meilleure prise en compte des conditions d'environnement réel des colis et du comportement des matrices de conditionnement, l'Andra s'attachera à promouvoir avec le CEA et l'ensemble des parties prenantes, la coordination des programmes visant à étudier les colis de déchets existants, notamment leur comportement sur le long terme.

Par ailleurs, concernant la définition de nouveaux types de colis, l'Agence sera consultée par les producteurs de déchets afin que les préoccupations du gestionnaire à long terme soient prises en compte.

Enfin, la mise en place de filières de gestion des déchets radioactifs à haute activité et vie longue suppose de disposer d'une palette d'outils diversifiés. Le stockage et l'entreposage constituent des options complémentaires. Il importe de veiller à une étroite articulation entre ces deux modes d'approche.

Dans ce contexte, en prévision du débat de 2006, l'Andra conduira en liaison avec le CEA, les industriels et sous l'égide des pouvoirs publics, une réflexion sur les conditions optimales pour la poursuite des recherches sur ces trois thématiques. Concernant les études sur le comportement à long terme des colis de déchets, l'Agence étudiera la mise en place d'un pilotage permettant une meilleure intégration de l'environnement des colis dans les études relatives aux solutions de stockage, tout en s'appuyant sur les compétences du CEA. Concernant la conception de nouveaux colis de déchets, des modalités de travail permettant une consultation suffisamment en amont de l'Agence, devront être établies par cette dernière, le CEA et les producteurs de déchets. Enfin, l'Andra et le CEA proposeront aux pouvoirs publics, en fonction des décisions du Parlement, les modalités adaptées pour l'orientation au-delà de 2006 des travaux sur l'entreposage.



5.7. Maintenir les compétences scientifiques nécessaires à la poursuite d'investigations sur d'autres milieux géologiques

L'Andra dispose d'une capacité d'expertise en matière de stockage dans divers milieux géologiques. Elle dressera notamment en 2005 le bilan de ses travaux de recherche évaluant l'intérêt du granite français. Au-delà de cette échéance, elle maintiendra une capacité de veille et d'analyse sur les différents milieux géologiques de manière à bénéficier des progrès réalisés au plan international et à pouvoir, le cas échéant, conduire une démarche d'exploration de milieux géologiques considérés comme présentant un intérêt. Pour ce faire, elle mobilisera la communauté scientifique et s'appuiera sur une association étroite avec ses partenaires étrangers. En particulier, elle poursuivra sa démarche de développement d'expérimentations propres dans les laboratoires souterrains étrangers en lien avec les décisions du Parlement en 2006.

5.8. Disposer des outils, des compétences, des études et de l'organisation nécessaires à la poursuite de l'étude du stockage et des investigations sur site en cas de décision

Jusqu'en 2006, les recherches menées par l'Andra visent l'étude de la faisabilité scientifique du stockage. Dans la perspective d'un développement de la voie du stockage, des approfondissements et des éléments complémentaires seront nécessaires. Des optimisations devront être conduites. En cas de décision de poursuite des travaux sur le stockage, il s'agirait à l'horizon 2010 de disposer des éléments nécessaires au passage ultérieur à une phase

de nature technologique et industrielle au cours de la décennie 2010-2020.

Un tel objectif viserait à :

- caractériser à grande échelle la zone du laboratoire de Meuse / Haute-Marne au moyen d'une reconnaissance géologique élargie, à l'aide de forages et d'investigations géophysiques, afin de circonscrire au mieux la zone géologique d'intérêt pour une éventuelle installation de stockage ;
- concevoir et réaliser des démonstrations technologiques (démonstrateurs industriels, prototypes) dans le laboratoire souterrain ;
- optimiser les études d'ingénierie dans une perspective industrielle ;
- mener des programmes d'accompagnement scientifique sous-tendant l'optimisation des concepts et les essais expérimentaux, notamment afin d'orienter les choix technologiques ;
- poursuivre le développement des moyens de simulation notamment de la plate-forme Alliances ;
- consolider, sur la base des travaux antérieurs, les acquis en matière de sûreté dans la perspective de la préparation ultérieure d'un projet de rapport préliminaire de sûreté.

L'Agence se mettra en situation de conduire à partir de 2007 le programme scientifique et technique précédent si une telle orientation lui était donnée, en disposant des outils et des compétences nécessaires tant au niveau des ressources humaines internes que des partenaires. ■

6 Les objectifs pour la mission d'information

L'Agence doit répondre aux exigences d'information et de transparence vis-à-vis du public en matière de déchets radioactifs et de leur gestion et, pour ce faire, mettre à sa disposition une information claire et vérifiable sur les déchets radioactifs et leur gestion. Elle contribue également aux débats sur les déchets radioactifs dans les limites de ses compétences.

6.1. Poursuivre et renforcer la démarche d'inventaire national des déchets radioactifs

La loi du 30 décembre 1991 donne à l'Andra la mission de recenser les déchets radioactifs présents sur le sol national. Cette responsabilité a été étendue par la demande du gouvernement de réaliser un inventaire national de référence comprenant, outre le recensement géographique, une vision comptable et prospective sur les déchets.

La première édition de l'inventaire national a été rendue publique en novembre 2004. Une actualisation, prenant en compte les commentaires des lecteurs de tous horizons, sera produite pour le premier trimestre 2006. Au-delà de cette échéance, une parution périodique d'un inventaire remis à jour sera assurée tous les trois ans.

L'inventaire doit être une base de référence partagée par l'ensemble des acteurs intéressés par le domaine des déchets radioactifs et par le public en général. L'inventaire approfondira ses investigations dans le domaine des producteurs de déchets hors du secteur électronucléaire. Cela couvrira la poursuite des études à caractère historique sur les pratiques du passé. Pour l'ensemble des déchets, l'inventaire améliorera continuellement la précision et la clarté des informations présentées, réduisant ainsi les incertitudes résiduelles.

6.2. Contribuer aux évaluations économiques concernant les différentes filières de gestion des déchets

La connaissance et la maîtrise des filières de gestion des déchets radioactifs renvoient également à une appréhension de leur économie. L'Andra mettra à disposition de la puissance publique son expertise

technique de la gestion des déchets en liaison avec les aspects économiques. Dans ce cadre, l'Andra contribuera aux évaluations économiques concernant les différentes filières de gestion. Pour ce faire, elle disposera d'une capacité d'analyse fondée sur des données scientifiques, technologiques et d'ingénierie. Elle appuiera ce travail sur son retour d'expérience industrielle et ses projets de recherche. Elle assurera également une veille internationale dans ce domaine.

6.3. Poursuivre le développement d'un ensemble de documents de référence sur la gestion des déchets à destination d'un large public

L'Andra mettra à disposition un ensemble de documents ou de supports pédagogiques et concrets permettant de présenter les différents aspects de la gestion durable des déchets radioactifs. Elle s'attachera à rendre cet ensemble aussi exhaustif et systématique que possible dans un souci de constituer une base de données de référence. Ces différents documents seront également rendus accessibles par voie électronique. L'Andra placera un accent particulier sur le développement et l'enrichissement de son site internet dont elle devra faire un outil de référence.

6.4. Maintenir une implication forte en matière d'information locale et développer la connaissance des activités réalisées sur les sites

L'Agence participera à l'information locale à proximité de ses installations (centre de la Manche, centres de l'Aube et laboratoire de Meuse / Haute-Marne), afin de permettre la compréhension et le suivi de ses activités. A cet effet, elle contribuera notamment à informer régulièrement les commissions locales chargées de suivre ses activités. Elle maintiendra son effort en termes d'organisation de visites sur les sites et de rencontre avec tous les publics. Elle poursuivra l'édition régulière de journaux d'information retraçant ses activités.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation de l'échéance de 2006, l'ANDRA apportera son concours à la consultation organisée par la Commission nationale du



débat public (CNDP) dans le courant de l'année 2005 sur le thème " des options générales " en matière de gestion des déchets radioactifs.

Elle inscrira enfin ses activités de parrainage dans le cadre de sa charte des relations avec les publics en veillant à limiter ses interventions aux thèmes d'intérêt mentionnés dans cette dernière.

6.5. Promouvoir la diffusion de l'information scientifique et technique

L'Andra accroîtra la diffusion d'informations scientifiques et techniques à travers des médias adaptés et accessibles aux divers publics. Dans cette optique, quatre axes seront privilégiés :

- la production de documents courts et pédagogiques rendant compte des objectifs visés et des résultats obtenus ;
- l'accès, via le site internet de l'Andra, à l'actualité technique de l'Agence ;
- le développement des collections scientifiques et techniques de l'Agence au travers de synthèses destinées à un public recherchant une information détaillée sur un sujet donné. Dans ce cadre, l'Andra s'attachera à

valoriser au mieux les documents produits dans le cadre de dossiers tels que le dossier 2005 en présentant une version condensée et aisément accessible ;

- la publication, en lien avec ses partenaires académiques, de documents thématiques pouvant servir de base à des enseignements de premier cycle universitaire.

6.6. Renforcer la dimension internationale et les échanges avec les acteurs homologues

La gestion des déchets radioactifs constitue une problématique largement partagée au plan international. Tous les pays sont confrontés à la question de la diffusion de l'information et des relations avec les publics. L'Andra maintiendra une veille sur les pratiques des pays étrangers. Elle participera ou contribuera à organiser des cercles d'échange avec ses homologues sur les expériences dans ce domaine. Elle renforcera son action de diffusion des résultats scientifiques et technologiques de ses projets dans le cadre international. Enfin, elle s'appuiera sur les projets promus dans le cadre européen pour renforcer son implication dans les domaines de la formation et de la diffusion des savoir-faire scientifiques et techniques. ■

7 Evaluation

Les travaux et activités de l'Agence sont soumis à une évaluation assurée par de nombreux organismes extérieurs mandatés pour ce faire. Parallèlement, l'Agence doit disposer de ses propres outils pour assurer une évaluation de ses activités au plan scientifique, technique et économique.

7.1. Inscire les activités de l'Agence dans un cadre cohérent et rigoureux en matière de sûreté

L'Agence veillera à la rigueur de sa démarche de sûreté pour l'ensemble de ses activités. Une attention particulière sera prêtée au suivi du respect des procédures au travers de contrôles réguliers. L'Andra s'assurera particulièrement de la cohérence des approches de sûreté entre les différents volets de ses activités. Elle organisera pour ce faire des échanges réguliers entre les différentes équipes

afin de garantir le partage de l'information et de mettre en perspective les principaux choix de sûreté.

7.2. Poursuivre la démarche d'amélioration continue dans le domaine de la qualité et de l'environnement

La période du précédent contrat a été marquée par l'obtention des certifications qualité et environnement (ISO 9001 et 14001) de l'Agence en 2001 et le renouvellement des certificats, pour une période de trois ans, en 2004. Ces normes impliquent une démarche de progrès continu qui sera maintenue au cours des prochaines années. Dans ce cadre, l'Agence préparera le renouvellement des certificats en 2007. Elle anticipera si besoin les évolutions des normes ISO. Un effort particulier sera mené en matière documentaire afin de consolider le système de gestion électronique des documents de l'Agence.

7.3. Faire conduire régulièrement une évaluation internationale par les pairs des travaux de recherche de l'Agence, notamment en 2005

Les recherches et les projets de l'Andra doivent faire l'objet non seulement d'évaluations dans le cadre national par les instances concernées (commission nationale d'évaluation, conseil scientifique...), mais doivent également être confrontés à la critique internationale. Dans cet esprit, l'Andra fera réaliser au cours de l'année 2005 une expertise internationale du dossier de synthèse qu'elle doit produire à cette date sur la faisabilité du stockage en formation argileuse. De manière générale, elle fera procéder régulièrement à une expertise de ses recherches.

7.4. Renforcer le rôle et l'implication du conseil scientifique de l'Andra

Le conseil scientifique examine les éléments constitutifs de la politique scientifique de l'Agence et formule des recommandations sur les orientations souhaitables. Il examinera annuellement les points suivants :

- partenariats nationaux et internationaux, groupements de laboratoires ;
- allocations de thèse et de post-doctorats en lien avec le comité chargé de sélectionner les thèses financées par l'Andra ;
- communication scientifique (colloques, publications, synthèses).

Sur l'ensemble de ces points, le conseil scientifique émettra des recommandations visant à orienter la politique

scientifique de l'Agence et à assurer la cohérence globale de sa mission d'agence de programmes. Le conseil scientifique mènera également l'évaluation des équipes scientifiques en visant à s'assurer de la disponibilité des compétences nécessaires à la réalisation des programmes scientifiques. Il émettra des avis en matière de formation des équipes et de veille scientifique.

7.5. Poursuivre le développement d'un contrôle interne pour les aspects financiers, comptables et administratifs

Dans le domaine de la gestion, l'Agence conduira des contrôles internes pour permettre un suivi régulier de l'application des procédures et pour effectuer des propositions d'amélioration de la gestion. Les résultats de ces contrôles seront transmis au conseil d'administration de l'Agence ainsi qu'au contrôle d'Etat des équipes et de veille scientifique.

7.6. Assurer un bilan annuel de l'exécution du contrat

A l'initiative du Commissaire du gouvernement, l'Andra présentera à ses tutelles les résultats de l'année achevée au cours d'une réunion organisée avant la fin du premier semestre de l'année suivante. Le déroulement du contrat fera ensuite l'objet d'un examen annuel par le conseil d'administration de l'Agence. Cet examen se fondera notamment sur les indicateurs définis en annexe. Les indicateurs seront mis régulièrement à la disposition du personnel de l'Agence. ■

8 Les objectifs en matière de ressources humaines

L'Andra rassemble environ 360 personnes. Structure jeune, elle a connu une forte vague de recrutements au milieu des années 1990. Dix ans après, la situation est stabilisée. Les recrutements désormais effectués sont essentiellement liés aux départs constatés. L'Agence ne sera pas affectée par de forts départs à la retraite dans les prochaines années. A périmètre d'activité constant, les effectifs de l'Agence devraient rester stables au cours de la période du contrat. Sans préjuger des décisions à venir en 2006, ces dernières ne devraient toutefois pas induire de modifications majeures des compétences nécessaires sur la période du contrat. En revanche, des adaptations

ponctuelles seront nécessaires, que la politique de gestion des ressources humaines devra accompagner en proposant les évolutions ou formations adéquates. L'implication du personnel suppose enfin un dialogue et une capacité d'explication des orientations retenues dans le respect des responsabilités respectives de chacun des acteurs.

8.1. Permettre l'adaptation des compétences aux enjeux de l'après 2006

Quel que soit le développement des recherches sur le stockage des déchets à haute activité et à vie longue en



2006, des évolutions en terme de compétences pourront se faire jour dans le domaine de la mission de recherche. Pour les ingénieurs scientifiques et de projets, l'Agence développera une gestion prévisionnelle plus personnalisée qui comprendra plusieurs volets :

- l'identification des compétences nécessaires à moyen terme et des qualifications restant à acquérir par rapport à celles actuellement disponibles,
- l'identification de parcours professionnels possibles, internes ou externes,
- l'établissement de parcours de formation pluriannuelle permettant aux salariés de l'Agence de prendre en compte les évolutions du programme scientifique, Par ailleurs, une veille sera conduite sur les compétences nouvelles éventuellement nécessaires.

Dans la perspective d'une poursuite de l'activité du laboratoire souterrain de Meuse /Haute-Marne, une attention particulière sera prêtée à la nécessaire mobilité entre ce dernier et les autres structures de l'Agence, par exemple en instaurant des périodes de mobilité interne.

8.2. Développer les échanges avec les partenaires de la recherche et de l'industrie

Les mécanismes de mobilité externe sont insuffisamment développés. L'Agence poursuivra ses efforts pour promouvoir ce type d'outil à des fins de gestion des compétences et des ressources humaines. A cet effet, elle s'orientera vers des échanges plus systématiques avec de nouveaux partenaires ayant des compétences sur certains secteurs proches afin d'identifier les besoins réciproques. Elle procèdera à un examen critique de l'ensemble des conventions de mobilité et ne conservera que celles dotées d'une réelle valeur ajoutée.

8.3. Poursuivre les actions pour la gestion prévisionnelle des carrières

L'Andra n'est pas confrontée à la question de départs massifs des classes d'âge issues de l'après-guerre.

Toutefois, les prochaines années verront un accroissement de l'âge moyen du personnel. De plus, il convient de prendre en compte le contexte général qui amènera à des départs en retraite plus tardifs.

Dans ce cadre, l'Andra devra tirer le meilleur parti du savoir-faire détenu par ses salariés les plus expérimentés. Elle s'efforcera de valoriser au mieux leur expérience en explorant des pistes telles que la conduite de missions transversales, la formation des jeunes salariés ou la formalisation du savoir-faire acquis pour en assurer la transmission. Elle poursuivra son action proposant à chaque salarié un suivi personnalisé de sa carrière veillant à valoriser ses compétences.

8.4. Renforcer l'implication du personnel au moyen d'actions de sensibilisation aux enjeux de l'Agence

De manière à renforcer l'implication du personnel dans la réalisation de ses projets et activités, l'Agence a développé depuis plusieurs années plusieurs démarches ou outils (management par objectifs, entretiens annuels d'activité, élaboration d'un référentiel de compétences en lien avec la norme ISO 9001, réunions régulières donnant lieu à des échanges directs entre les salariés de l'Agence et la direction...). Dans ce cadre, l'Agence s'attachera en particulier à responsabiliser de manière accrue l'encadrement, notamment en matière d'animation des équipes. Elle poursuivra le développement des compétences managériales et formalisera les bonnes pratiques dans le cadre de sa politique qualité.

8.5. Poursuivre un dialogue social approfondi

L'Andra poursuivra le dialogue établi avec ses partenaires sociaux. Ce dernier constitue un atout pour favoriser le bon développement des projets de l'Agence au cours des prochaines années. Cela recouvre notamment la volonté d'un échange ouvert et sans a priori sur les orientations et priorités de l'Agence. ■

9 Financement

Compte tenu de leur nature, les activités de l'Agence ont vocation à être financées par des contributions versées en application du principe « pollueur - payeur ». Toutefois certaines actions, justifiées par des raisons de protection de la santé publique et de l'environnement, s'inscrivent dans le cadre de missions d'intérêt général. Elles peuvent alors bénéficier de ressources complémentaires.

9.1. Financement des activités industrielles

Les activités industrielles sont financées par l'intermédiaire de contrats entre l'Andra et les producteurs de déchets. L'objectif visé est à terme la conclusion de contrats d'une durée de cinq ans afin de conférer au dispositif une meilleure stabilité. Ces contrats doivent permettre une gestion des activités industrielles dans des conditions exemplaires de sûreté, de protection de l'environnement et de maîtrise des coûts. A ce titre, l'Andra sera également fondée à bénéficier d'une marge sur de telles activités, qui restera affectée à l'Agence pour conduire ses projets, notamment ceux ne faisant pas l'objet de dispositifs conventionnels avec les producteurs de déchets. Les priorités d'emploi de cette marge seront discutées au sein du conseil d'administration de l'Agence, notamment dans le cadre de l'examen du schéma de financement à long terme de ses activités.

Pour trancher d'éventuels différends entre l'Andra et les producteurs dans le cadre de la détermination des tarifs, un mécanisme d'arbitrage pourra être mis en place sous l'égide de la puissance publique. Par ailleurs, dans le cas d'un contrat non finalisé six mois après l'arrivée à échéance du précédent et dans l'attente d'une convergence avec les producteurs, la puissance publique pourra demander à l'Andra de mettre en œuvre un système de tarification du type frais réel plus marge forfaitaire.

D'une façon générale, l'Andra ne pourra procéder à la mise en exploitation d'un nouveau centre de stockage, sans que les textes contractuels nécessaires aient été préalablement finalisés avec les producteurs et signés.

9.2. Mise en place d'un financement pour les activités de recherche

Afin d'assurer la continuité des activités de recherche, un mécanisme de financement couvrant les activités de

recherche pour les années 2006 à 2008 sera défini dès 2005. Il se fondera sur le scénario décrit dans la section du contrat consacrée à la mission de recherche et privilégiera la continuité par rapport à l'existant (en particulier l'application du principe pollueur-payeur).

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation de l'examen parlementaire de 2006 et du projet de loi qui devrait être soumis par le Gouvernement au Parlement à cette occasion, une réflexion sera menée entre les différentes parties prenantes de la gestion à long terme des déchets radioactifs, sous l'égide de la puissance publique sur une évolution éventuelle des modalités de financement de l'Agence au-delà de 2006. Différents mécanismes devront être étudiés, dont notamment la mise en place d'un fonds dédié abondé par les producteurs, placé sous le contrôle de la puissance publique et assurant le financement des recherches.

9.3. Modalité de financement de nouveaux projets

Pour tous les projets de création de nouvelle installation, l'Andra s'attachera à disposer d'un préfinancement des producteurs de déchets concernés. Ce principe s'appliquera en particulier pour le projet lié aux déchets radifères et de graphite.

9.4. Modalités de financement des activités d'intérêt général

Les actions de l'Andra qui s'inscrivent dans le cadre de missions d'intérêt général seront financées par l'Agence sur ses ressources propres, abondées en tant que de besoin par une subvention inscrite au budget du ministère chargé de l'industrie. Les missions d'intérêt général bénéficiant de cette subvention seront :

- d'une part, les activités de réalisation et d'actualisation de l'inventaire national des déchets, dont le volume fera l'objet d'une programmation pluriannuelle indicative ;
- d'autre part, certaines activités relatives à la collecte de déchets radioactifs dispersés et à la dépollution de sites contaminés, qui ont été confiées à l'Andra par les pouvoirs publics. D'ici à la fin 2005, l'Agence proposera à l'approbation des ministères de tutelle des dispositifs de gestion et de financement (critères et barèmes d'intervention, modalités d'examen et de suivi des dossiers) correspondant à chaque type d'activités.



9.5. Financement à long terme du centre de la Manche

Une première étude sur le financement à long terme du centre de la Manche a été réalisée en 2003. Elle sera reprise et approfondie en vue de déboucher sur la mise en place d'un mécanisme de financement pérenne défini avec les producteurs de déchets, assurant la disponibilité des moyens nécessaires sur la période de surveillance du centre. La solution finalement retenue devra être définie en cohérence avec les éventuelles décisions du Parlement dans le cadre de la loi sur les déchets radioactifs prévue en 2006.

9.6. Couverture des charges de moyen et long terme

L'Andra mettra en place un dispositif permettant de définir des actifs dédiés en regard des provisions de long terme incluses dans ses comptes. Elle utilisera pour ce faire sa

trésorerie disponible. La mise en place de ce mécanisme sera réalisée progressivement sur la période du contrat. Une première présentation du dispositif sera réalisée au conseil d'administration de l'Agence fin 2005.

9.7. Poursuite de la démarche de maîtrise des dépenses

L'Andra poursuivra sa démarche de maîtrise des frais généraux en assurant la stabilisation de ces derniers au niveau de 2004 en euros constants.

9.8. Schéma de financement à long terme des activités de l'Agence

L'Agence poursuivra son effort de programmation à moyen terme en actualisant tous les ans son schéma de financement à long terme. Ce document sera examiné dans le cadre du conseil d'administration. ■

	Indicateur quantitatif	Indicateur de jalonnement	Indicateur de suivi
Mission industrielle	<ol style="list-style-type: none"> Charges fixes du centre FMA. Nombre d'incidents significatifs affectant la sûreté des centres de l'Aube. Nombre de contrôles effectués par prestataire et nombre de constats effectués. Nombre de contrôles effectués sur les colis FMA (contrôles et mesures). Délai moyen de prise en charge des déchets du nucléaire diffus, hors guide d'enlèvement. Résultat d'exploitation du guide d'enlèvement. Résultat d'exploitation du centre TFA. 	<ol style="list-style-type: none"> Jalonnement des études Centre Manche. Jalonnement du plan d'action Centre Aube. Jalonnement du projet radifère/graphite. 	<ol style="list-style-type: none"> Densité des déchets stockés au Centre TFA. Délais moyens entre deux contrôles chez le producteur de déchets. Coût moyen du m³ stocké pour les déchets FMA. Evolution des tarifs du guide d'enlèvement.
Mission de recherche	<ol style="list-style-type: none"> Pourcentage des dépenses de recherches engagé sous forme de partenariat et groupements de laboratoires (pourcentage des dépenses globales de recherche). Nombre de publications dans des revues rang A mesure de leur impact. Volume horaire annuel consacré à des activités d'enseignement. Nombre de laboratoires académiques impliqués dans les actions de l'agence et taux de renouvellement. 	<ol style="list-style-type: none"> Echéances de production des dossiers Argile et Granite 2005. Jalonnement pour la production d'une synthèse actualisée des résultats au-delà de 2006. Jalonnement pour la réalisation de démonstrateurs technologiques. 	<ol style="list-style-type: none"> Nombre de doctorants et de post-doctorants sur bourse Andra. Liste des partenaires nationaux et étrangers sur le Laboratoire de Meuse / Haute-Marne et projets associés. Liste des accords de partenariat et des réseaux de laboratoires constitués autour de thématiques ciblées. Ressources annuelles engagées dans les programmes européens (PCRD). Nombre d'hommes.an Andra affectés aux programmes internationaux.
Mission d'information	<ol style="list-style-type: none"> Nombre de consultations du site internet. Nombre d'ouvrages et brochures demandées et diffusées. Nombre de documents nouveaux parus. 	<ol style="list-style-type: none"> Parution de l'inventaire national au premier trimestre 2006 et seconde version actualisée de l'inventaire pour fin 2008. 	<ol style="list-style-type: none"> Nombre de numéros de journaux de site édités par an. Nombre et pourcentage de pages ajoutées ou mises à jour du site internet.
Ressources humaines	<ol style="list-style-type: none"> Taux de réalisation des entretiens annuels. Volume moyen de formation par an et par agent. 		<ol style="list-style-type: none"> Nombre de mobilités entre Andra et structures partenaires. Nombre de réunions d'échanges annuelles avec la Direction et le personnel de l'Agence. Nombre de réunions de négociations avec les partenaires sociaux.
Evaluation	<ol style="list-style-type: none"> Nombre de non conformités constatées lors des audits de suivi de la certification. Nombre de contrôles internes réalisés en matière de gestion et nombre d'anomalies constatées. 	<ol style="list-style-type: none"> Renouvellement certification ISO 9001 en 2007 et ISO 14001 en 2006. 	<ol style="list-style-type: none"> Nombre d'auditions et de réunions avec les instances d'évaluation externe. Nombre d'avis et de recommandations du conseil scientifique.
Financement	<ol style="list-style-type: none"> Taux d'endettement. Evolution des frais généraux. 		<ol style="list-style-type: none"> Capacité d'autofinancement. Montant des investissements annuels. Montant des capitaux propres. Taux de marge d'exploitation.

Indicateurs

On distingue trois types d'indicateurs :

- les indicateurs quantitatifs du contrat pour lesquels des objectifs chiffrés seront assignés,
- les indicateurs de jalonnement pour lesquels l'objectif assigné est une date de réalisation d'une action donnée,
- les indicateurs de suivi qui permettent de disposer d'une vision plus complète de l'activité de l'Agence sans qu'il soit possible d'assigner une cible a priori.

Fait à Paris, le 1^{er} Août 2005

Le ministre délégué à l'industrie,
François LOOS



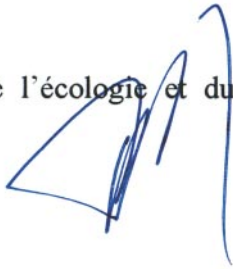
Le ministre délégué à l'enseignement supérieur et
à la recherche,

François GOULARD



La ministre de l'écologie et du développement
durable,

Nelly OLIN



Le ministre délégué au budget et à la réforme de
l'Etat,

Jean-François COPÉ

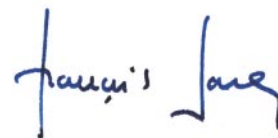


Le Président de l'Agence,
François-Michel GONNOT



Le directeur général de l'Agence,

François JACQ



CONTRAT QUADRIENNAL

Etat/Andra

2005

2008



Agence nationale
pour la gestion des déchets radioactifs

Parc de la Croix Blanche - 1/7, rue Jean-Monnet - 92298 Châtenay-Malabry Cedex
Tél.: 01 46 11 80 00 - www.andra.fr